

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Comité II

La CITES et les moyens d'existence

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP15 Doc. 14 annexe 2, approuvé tel qu'amendé par le Comité II à sa première séance.

Concernant la CITES et les moyens d'existence

A l'adresse du Comité permanent

- 15.xx Le Comité permanent maintient son groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence afin que celui-ci:
- a) révise le projet de résolution inclus dans l'annexe 1 du document CoP15 Doc. 14 et fait des recommandations spécifiques à la Conférence des Parties à sa 16^e session;
 - b) finalise les outils permettant d'évaluer rapidement au niveau national les impacts positifs et négatifs de l'application des décisions d'inscription d'espèces aux annexes CITES sur les moyens d'existence des pauvres, conformément à la résolution Conf. 8.3 (Rev. CoP13);
 - c) finalise des lignes directrices applicables volontairement par les Parties pour traiter les impacts négatifs, afin de les aider à prendre des initiatives locales, nationales et régionales qui tiennent compte des impacts de l'application des décisions d'inscription aux annexes CITES sur les moyens d'existence des pauvres; et
 - d) prépare la version finale des outils et des lignes directrices pour examen et approbation par le Comité permanent à sa 62^e session.

Le groupe de travail continue de travailler par voie électronique sur un forum du site web de la CITES. Sous réserve de fonds disponibles, la tenue d'une ou de plusieurs réunions pourrait être envisagée, si possible dans les régions le plus susceptibles d'être affectées par leurs résultats.

Ce processus n'inclut pas l'examen des critères d'amendement des annexes ou l'obligation de formuler des avis de commerce non préjudiciable.

- 15.xx Le Comité permanent présentera à la 16^e session de la Conférence des Parties un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 15.xx.

A l'adresse du Secrétariat

- 15.xx Lorsque le groupe de travail aura terminé le projet de lignes directrices et d'outils, le Secrétariat placera ces projets sur le site web de la CITES pour obtenir les commentaires des Parties, des parties prenantes et des organisations intéressées, et demandera ces commentaires dans une notification aux Parties. Les commentaires reçus sont communiqués au groupe de travail qui en tiendra compte en élaborant les projets de documents révisés à soumettre à l'approbation du Comité permanent.